

*Séance du 25 juin 2025**Délibération n°2025-104*

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 du mois de juin à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 16 juin 2025.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Madame Marie MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Olivier FILLIAT à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Denis BONNEAU à Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Olivier LARAIZE à Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Didier REGRAIN à Madame Marie MILLERAT-DALDIN, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Stéphane MILAVEAU

Absents excusés : Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Catherine NOYON, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Romain POULET

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 2.1 Thème : Documents d'urbanisme

Objet : Modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Commentry Montmarault Nérís Communauté

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-40 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

Considérant que Commentry Montmarault Nérís Communauté consulte la communauté de communes du Pays de Tronçais dans le cadre de la modification de son PLUi ;

Après en avoir délibéré,


DECIDE :

Article 1 : d'émettre un avis favorable à la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Commentry Montmarault Nérès Communauté.

Article 2 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 25 juin 2025

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

Daniel RONDET

